



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

- 3 DEC. 2021

PROCÈS VERBAL

OBJET : Réunion d'examen conjoint du 01 décembre 2021 – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sarrancolin

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Michel PRETRE	RTE
Monsieur Laurent BAZERQUE	CC Aure Louron
Monsieur Frédéric ALDEBERT	DDT 65 / SACL / BAPP
Monsieur Alban BRIAT	DDT 65 / SACL / BAPP

La réunion d'examen conjoint organisée mercredi 1^{er} décembre 2021 à 15 heures dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires était motivée par le projet de renforcement de l'alimentation électrique de la vallée de la Neste et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sarrancolin.

RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, souhaite le lancement d'une enquête publique au début de l'année 2022. Celle-ci portera sur l'opération globale comprenant la création d'un poste de transformation électrique, le raccordement des dessertes existantes en vallées d'Aure et de Louron, et la connexion par la création de deux lignes souterraines au poste de transformation électrique de Lannemezan.

Ce dernier aspect nécessite une procédure de mise en compatibilité du PLU de Sarrancolin, menée simultanément à la déclaration d'utilité publique en application de l'article L153-54 du code de l'urbanisme. En l'état actuel, le règlement du PLU communal en vigueur ne permet pas la réalisation des aménagements projetés, en particulier sur les zones AUh et A. Il est donc proposé de modifier en conséquence les dispositions applicables sur les zones concernées.

À cet effet, et dans le cadre de la concertation préalable du public organisée du 2 au 10 novembre 2021, un dossier a été élaboré par le maître d'ouvrage et mis à la disposition du public.

Aucune observation n'a été portée sur les registres mis à disposition et aucun courrier d'observation n'a été communiqué.

La mise en compatibilité du PLU n'appelle par ailleurs pas d'observation complémentaire de la part des personnes invitées à cette réunion d'examen conjoint.

Le présent procès verbal sera joint au dossier d'enquête publique, accompagné du bilan de la concertation préalable.

La réunion est levée à 16 heures.

Le chef du Service
Aménagement, Urbanisme, Logement

Pascal HAURINE